



Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVIIe siècle

Nicolas Schapira

Occuper l'office. Les secrétaires du roi comme secrétaires au XVIIe siècle

Article. Source : Revue d'histoire moderne et contemporaine

Revue d'histoire moderne et contemporaine, n° 51-1 2004/1

Extrait de l'article

« L'office a plusieurs facettes. Il doit être considéré comme un placement, mais un placement d'un type particulier : il n'apporte pas seulement un « état », un revenu (comme le ferait une rente), ni seulement une "dignité" qui implique honneur et privilège (comme le ferait la possession d'une terre noble), il apporte aussi un pouvoir qui est sa nature spécifique et tout cela en fait "chose précieuse"(Loyseau), comme un diamant de famille qui n'a plus de valeur objective ».

En quoi réside au juste ce pouvoir de l'office, et comment est-il mis en action ? De quelle manière joue-t-il dans l'attraction exercée par les offices sous l'Ancien Régime ? Si l'on connaît maintenant mieux les profits économiques et la puissance sociale attachés à l'office, la manière dont ces profits s'articulent avec le pouvoir, c'est-à-dire avec l'ensemble des rapports qu'entretient l'officier avec la puissance publique, reste peu analysé [2]. Pour tenter de saisir la dimension politique de cette réalité fondamentalement socio-politique qu'est l'office, on voudrait prendre le cas extrême d'une charge où, justement, le « social » semble avoir totalement recouvert le « politique », du moins aux yeux de l'historiographie.

[Lire la suite \(CAIRN\)](#)